

Conditions générales de vente

1 – Objet des CGV

Ces CGV s'appliquent à tout client professionnel, établissement d'enseignement ou association, qu'il soit établi en France ou à l'étranger, sans préjudice de l'application de conditions particulières. La RATP propose un service de vente en volume de titres de transport et touristiques, ainsi qu'un service de mise à disposition de plans. Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent cette prestation de service. Ces CGV prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat.

2 – Mise à disposition des CGV actualisées

Ces CGV seront en vigueur à partir du 1.01.2016. Elles peuvent être adressées à tout client qui en fait la demande. En cas de modification des CGV, c'est la version RATP qui fait foi. Un extrait de ces CGV figure sur l'exemplaire du Bon de commande. Les CGV sont jointes aux devis.

3 - Modalités d'acceptation des CGV par les clients

Préalablement à toute commande, il appartient au client de consulter ces CGV, sachant qu'une commande vaut acceptation de ces CGV.

La liste des produits commercialisés, les prix de vente, les quantités minimales d'achat par commande et un extrait des CGV figurent sur le Bon de commande.

4 – Modification éventuelles des CGV

Les CGV peuvent être modifiées par la RATP à tout moment et sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront pas applicables aux commandes en cours déjà acceptées par la RATP.

5 – Prix de vente

Les prix ainsi que les frais de gestion sont exprimés en Euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Ils sont ceux en vigueur communiqués par le STIF (Syndicat des Transports en Ile de France), à la date du devis ou de la commande.

Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis en fonction de modifications de la législation et/ou de la réglementation française, notamment pour tout ce qui concerne les obligations nouvelles ou la TVA, sans que quiconque puisse se prévaloir d'une quelconque antériorité de tarifs. Les prix pratiqués sont ceux appliqués au moment de la commande sous réserve de modification du taux de TVA française. Tout changement de ce taux serait alors répercuté immédiatement sur les prix de vente. Les devis sont valables jusqu'au prochain changement de tarif et pendant 1 mois au plus, sauf mention contraire sur le devis.

6 – Propriété des produits

Les produits vendus par la RATP demeurent sa propriété jusqu'à ce qu'elle en ait perçu complètement et définitivement le prix.

7 – Commande

Les Bons de commande (exclusivement sur formulaire RATP) sont à envoyer à l'adresse mail suivante : ventes.externes@ratp.fr. Ils sont disponibles sur simple demande à cette même adresse.

Toute commande est réputée ferme et définitive dès sa réception par la RATP.

8 – Montant minimum de commande

Pour être prise en compte et validée par la RATP, toute commande doit atteindre un montant global minimum de 300 € TTC, hors frais de gestion.

9 – Frais de gestion

Chaque commande est assortie d'un document récapitulatif le détail de l'envoi. Des frais de gestion sont facturés pour chaque commande selon le tarif en vigueur.

10 – Délais de traitement des commandes

Pour être traitée, une commande nécessite que son auteur dispose d'un compte client*, le délai d'enregistrement ne dépassant pas 2 jours ouvrés (c'est-à-dire hors samedis, dimanches et jours fériés).

Une fois enregistrés, les clients sont livrés dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à partir de la date de réception de leur Bon de commande dûment rempli. Si le Bon de commande reçu est incomplet, erroné ou, d'une manière générale non conforme, le client en est avisé par téléphone ou par mail dans les 2 jours ouvrés suivant sa réception.

Toute livraison refusée pour une raison extérieure à la RATP - erreur d'adresse, fermeture intempestive...-, sera représentée aux frais du client.

* A partir des documents suivants :

- pour les clients nationaux, un courrier à en-tête comportant ses n° de SIRET, de TVA intra-communautaires accompagné d'un extrait KBis pour les sociétés et d'un justificatif légal pour les associations,
- pour les clients des pays membres de la CE, du n° de TVA intra-communautaire,
- pour les clients des autres pays, du seul courrier à en-tête de la société.

11 - Modalités de facturation

Les factures sont envoyées dès les produits expédiés, à l'adresse de facturation indiquée sur le Bon de commande.

12 - Modalités de règlement

Le paiement des sommes dues est exigé à 30 jours date d'émission de facture, sauf en cas d'acompte. En cas de paiement anticipé, la RATP ne pratique pas d'escompte.

Les paiements par virement bancaire ou administratif, accompagnés du n° de facture dans le libellé du virement, doivent être effectués aux coordonnées bancaires ci-dessous:

Destinataire du paiement :

RATP CGF/TF/ N° SIRET 775 663 438 01906 /

Domiciliation : LAC LC36- 54 Quai de la Rapée – 75599 Paris Cedex 12 / Code NAF/APE : 4931Z /

BIC BSUIFRPP / **IBAN** FR76 3148 9000 1000 0126 7518 447.

Dans le cas de paiement par chèque, tirable sur une banque domiciliée en France (à libeller à l'ordre de la RATP) les paiements doivent parvenir à l'adresse suivante :

RATP CGF / COMPTABILITE CLIENTS /

LAC C52 / 54, quai de la Rapée / 75599 PARIS CEDEX 12.

Les éventuels frais de rejet bancaire sont à la charge du Client.

13 - Défaut de paiement

En cas de non-respect du délai de paiement, aucune nouvelle commande ne pourra être acceptée par la RATP. Le défaut de règlement à l'échéance convenue ouvrira le droit pour la RATP de réclamer des intérêts moratoires, calculés au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour de l'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément aux dispositions légales. La RATP est en droit de réclamer une indemnisation supplémentaire si elle justifie avoir dépensé des frais de recouvrement d'un montant supérieur à 40 euros.

14 - Annulation et retours de commandes

Aucune annulation totale ou partielle de commande ni aucun retour ne pourront être acceptés.

15 – Modalités de revente par le client

Les titres sont destinés à être vendus soit à l'unité (« tickets à l'unité »), soit par 10 (« carnets »). La vente à l'unité des tickets T+ issus de carnets est interdite, sous peine de poursuites.

16 – Titres non conformes à la commande

Si la RATP délivre des produits non conformes à la demande du client et si sa responsabilité est clairement établie, elle procédera à sa convenance à un échange, un avoir ou un remboursement.

17 – Cas de force majeure

La RATP ne sera pas tenue pour responsable, ni considérée comme ayant failli à ses obligations en cas de retard ou d'inexécution dans le traitement de la commande, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

18 – Responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de la RATP en cas de retard de livraison. Le Client est responsable des produits dès leur réception et assume en conséquence tout risque de perte, vol ou détérioration, quelle qu'en soit la cause.

19 – Propriété intellectuelle

Les marques, logos et autres signes distinctifs caractéristiques des produits livrés par la RATP sont protégés conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et soumis aux lois et règlements en vigueur.

20 – Droit applicable, langue en usage et juridictions compétentes

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les Tribunaux compétents de Paris choisis par la RATP.

Seule fait foi la version française de ces CGV en cas d'interprétation, sa traduction en anglais n'étant présentée que pour information.

21 – Droit d'accès

La RATP peut utiliser toute ou partie des informations figurant dans son fichier client pour des raisons commerciales. Dans le cadre du respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et, le cas échéant, de rectification prévue par les articles 34 et suivants, pourra être exercé auprès du responsable du C.I.L. de la RATP.